

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique  
**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation  
**Band:** 36 (1907)  
**Heft:** 4

**Artikel:** L'enseignement professionnel des couturières  
**Autor:** Giroud, Mathilde  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1039247>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Dans toute cette étude de la conjugaison, il est non seulement recommandé de faire ressortir le lien étroit qui existe entre le verbe et son sujet, mais encore, il est très avantageux de faire accompagner le verbe d'un complément direct, indirect, puis circonstanciel, enfin, de deux compléments à la fois. Voilà une source de multiples exercices d'invention, dans lesquels l'élève sera appelé à placer tel complément convenant à tel verbe. Nous lui demanderons d'extraire aussi les verbes d'un passage, avec leur sujet respectif, et de trouver le complément qui convient à chaque cas.

Ces observations et ces exercices amèneront les élèves à déduire que certains verbes ne peuvent pas avoir de complément direct : nous arriverons ainsi à une classification élémentaire, en transitifs et intransitifs avec les formes du verbe transitif. Nous nous garderons bien de pousser trop loin cette division, que nous rendrons avant tout très claire et bien motivée. De nouveaux exercices interviendront tout naturellement. Il est, de plus, bien entendu que nous bornerons cette étude à celle des verbes réguliers.

Ainsi, nous ferons connaître les différentes sortes de compléments. Etablissons aussi la distinction entre l'attribut et le complément proprement dit.

Nous nous servirons d'exemples comme :

La fleur est *belle* ;

Louise porte de *belles fleurs* à sa mère.

Nous ajouterons les explications grammaticales voulues et, par le fait, nos élèves approfondiront, à mesure que le programme se poursuit, leur analyse logique.

F. B.



## L'enseignement professionnel des couturières

La situation des métiers du vêtement dans le canton de Fribourg est déplorable ; nous devons chercher les causes d'un tel état de choses, en même temps que les moyens d'y porter remède.

Les causes sont multiples et, si le mal dont nous venons d'entendre parler est bien un mal profondément enraciné, difficile à guérir, c'est que c'est un mal séculaire, qui, lentement, s'est implanté dans nos habitudes professionnelles, si bien que complètement passé à l'état chronique, nous le subissons sans plus nous rendre compte du tort qu'il nous cause. Véritable cancer à la présence duquel nous ne sommes que trop accoutumés, il ruine la situation économique de nos industries, et si, parfois, nous

nous plaignons de ses cruelles morsures, c'est mollement, avec la faiblesse des malades, qui endurent sans force de réaction, qui subissent passivement, laissant aux autres le soin de les guérir.

Or, notre plus grand désir est de concourir pour notre part, dans la mesure de nos forces et de notre activité, à l'amélioration des industries professionnelles féminines, en leur présentant le seul remède qui les puisse améliorer et les rendre un jour pleines de force et de vie.

Oui, l'industrie du vêtement est malade, très malade ; mais elle verra encore de beaux jours ! Les améliorations déjà réalisées sont un sûr garant du succès, nous avons foi en l'avenir !...

Quand un médecin, appelé au chevet d'un malade, se prépare à lui donner des soins, pour que ces derniers soient efficaces, il cherche par un diagnostic consciencieux et fidèle, la cause primordiale du mal à traiter. Il en sera de même pour le sujet que nous allons examiner.

Commençons à emprunter pour cela quelques paroles à un des fervents apôtres de la cause des apprentissages, figure sympathique et bien connue, je nomme M. Léon Genoud qui, en 1893, dans un rapport sur l'organisation des apprentissages, rappelait des faits qui doivent trouver place ici. Ces faits, conciliés avec d'autres, tous fruits de patientes et minutieuses recherches, vous feront comprendre le mal dont souffre et périlite chez nous, l'industrie du vêtement ; ils nous aideront à la remettre sur pied.

Je cite :

« Au moyen âge, les métiers produisaient en petit atelier, souvent en famille et à domicile, pour une clientèle réduite et toute locale. Le plus souvent le travail se faisait à la main, quelquefois, avec de petits moteurs. Les méthodes étaient stables, traditionnelles, se transmettaient religieusement de père en fils, de mère en fille. La part de l'innovation était réduite ou ne se faisait jour que très lentement. On n'était en concurrence qu'avec les artisans de son voisinage, car les faibles moyens de transport dont on disposait, ne permettaient ni d'exporter au loin, ni d'importer de loin, les produits du travail.

« L'apprentissage était soumis à des règles sévères qui astraignaient le maître et l'apprenti à des obligations rigoureuses, tant au point de vue de l'éducation morale, qu'à celui de l'éducation professionnelle. Chaque corporation exerçait une surveillance active sur les apprentissages rentrant dans son métier. Les contrats rédigés par écrit, étaient déposés dans les archives de la corporation, afin que celle-ci pût en assurer la stricte exécution. En cas d'infraction aux clauses du contrat, des peines étaient prononcées, voire même l'annulation de ce dernier. Le maître, investi d'une sorte de puissance paternelle, veillait à l'éducation

de l'apprenti en même temps qu'il lui enseignait le métier. L'apprenti lui devait obéissance et respect, et s'initiait peu à peu aux devoirs de son état, s'imprégnait de l'esprit de solidarité qui animait les membres de la corporation, apprenait à aimer son métier, sa compagnie, sa cité, son pays. (Quelle comparaison nous pourrions établir et combien ce parallèle serait, dans la plupart des cas, peu à notre avantage !)

« Avec un tel système, on obtenait des classes moyennes stables, fortement attachées au foyer. On se faisait un point d'honneur de perfectionner le métier, dans son propre intérêt et pour la prospérité de la corporation tout entière. A l'heure actuelle bien souvent, on se tire dans les jambes (passez-moi l'expression), se faisant une concurrence insensée par la baisse du prix de la main d'œuvre, ne craignant pas de perdre soi-même, pourvu que ses compagnons de travail soient au même niveau !

« Mais revenons à jadis. L'apprentissage terminé, l'apprenti subissait un examen sérieux et ne pouvait travailler à son compte ou prendre lui-même d'apprentis, qu'après une année de pratique de son métier. »

La simple méditation de ces faits est pleine d'enseignements. Au XVII<sup>me</sup> siècle, la réglementation sévère des corporations, fut remplacée par la loi de libre concurrence, et les métiers s'ouvrirent à tous venants.

Et, tandis que les vocations dites libérales, demeuraient subordonnées par l'Etat, à fournir des preuves de capacité ; tandis que l'Etat entretenait des écoles destinées à la formation des jeunes gens qui se préparaient à ces vocations, l'exercice des métiers était peu à peu abandonné au caprice de chacun ! Alors commence la décadence professionnelle !

L'apprentissage n'est plus respecté : les parents, trop souvent, ne s'enquièrent plus des goûts de leurs enfants, de leurs aptitudes ; ils ne s'informent pas davantage de la capacité du maître, de sa valeur morale, de sa compétence professionnelle ; ils veulent, avant tout, un métier qui s'apprenne le plus rapidement possible, avec le moins de frais.

Ils s'adressent en conséquence, au patron qui demande le moins cher et, comme l'apprentissage n'est plus contrôlé, chacun en prend à son aise.

Les jeunes gens, plus pressés que jadis de gagner quelque argent, refusent de se soumettre à l'apprentissage, trop long à leur gré, d'un métier quelconque. Ils préfèrent s'engager dans les usines, dans les magasins, comme employés aux courses, aux corvées de toutes sortes, corvées en échange desquelles ils reçoivent un petit salaire. Mais ils n'apprennent rien ou presque rien. Fiers néanmoins de leur petit salaire, incapables de gagner plus, ils

n'ont pas même le respect du patron, qu'ils accusent de leur propre incapacité et qu'ils considèrent comme un employeur qui les exploite. Si l'apprentissage a lieu, cet apprentissage sans contrat souvent et que rien ne contrôle, permet au patron de se désintéresser de son apprenti car, occupé qu'il est aux machines, et poussé par elles, absorbé par le train des affaires devenu de plus en plus considérable à mesure que les facilités de transport ont augmenté, le patron, disons-nous, n'a plus le temps de s'occuper comme jadis de l'apprenti, de lui enseigner tout le métier, de l'initier aux secrets, puis aux finesses de la profession. Et l'apprenti demeure ainsi ignorant des choses les plus élémentaires de son métier et, à combien plus forte raison, des questions importantes de sa vocation.

Et la décadence des métiers est encore provenue de ce développement des machines dont nous parlions tout à l'heure, développement qui favorise la division du travail en parties brisées, permettant de s'initier en quelques jours, quelquefois en quelques heures, au travail de manœuvre qu'elles réclament, faisant de l'individu un ouvrier incomplet, sans connaissances techniques, ignorant son métier, puisqu'il n'en sait qu'une très petite partie. Vienne le chômage, cet homme est désemparé ; il ne peut plus gagner sa vie, la misère et la ruine le guêtent pour en faire leur victime.

(*A suivre.*)

MATHILDE GIROUD, *inspectrice.*)



## Bilan géographique de l'année 1906

(*Suite.*)

### ASIE

INDO-CHINE FRANÇAISE. — Le pauvre empereur d'Annam, Thon-Thaï, atteint de démence depuis plusieurs années et, comme tel, surveillé dans son palais, s'est livré dernièrement, contre les personnes de la Cour, à des actes de cruauté qui font horreur. Aussi le résident français à Hué est autorisé par le Conseil des ministres de la République à le déposer pour le remplacer par l'un de ses frères. — Le nouveau roi de Cambodge, Sisowath, frère de Norodom, a fait un voyage en France avec ses fils.

Le gouverneur général, M. Beau, a dû sévir contre les fonctionnaires pour des malversations. L'élection d'un député à la Chambre